

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE HUDA

📍 18 Boulevard de la Mothe - 54000 NANCY
☎ 03 83 19 21 31
📠 03 83 19 21 39
✉ sao-demandeasile@asso-ars.org / huda@asso-ars.org

Jean-Jacques KERBER
Directeur

Dieynaba BA
Cheffe de service

Loïc COGNON
Chef de service

Jean-François DIDOT
Coordinateur

Cyril VUILLAUME
Coordinateur

MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (130 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

ETP

Direction	0,35
Assistante de direction	0,40
Assistante de gestion	0,40
Secrétaire	1
Agent administratif et d'accueil	1
Chef de service éducatif.....	2
Travailleur social coordinateur	2
Travailleurs sociaux.....	11,50
Agent de maintenance	0,40
Travailleur social en charge la veille documentaire et juridique	0,20
Conseiller numérique	0,35

PUBLIC ACCUEILLI

160 ménages dont :

29 familles monoparentales

37 couples avec ou sans enfants

94 personnes isolées (44 femmes seules / 50 hommes seuls)

324 personnes dont :

92 hommes

106 femmes

126 enfants mineurs

HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE*

Nombre de personnes **791**

177 351 nuitées

Moyenne journalière **318 personnes**

Taux d'occupation HUDA..... **90 %**

**Le nombre de places mobilisées a varié au cours de l'année*

DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **478 jours**

Présentes au 31 décembre 2025
509 personnes



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
1- Organisation du service et présentation de l’HUDA :.....	3
1-1 Fonctionnement de service	3
1-2 L’équipe	3
• Les missions et l’accompagnement social global	4
1-3 L’interprétariat	6
1-4 Les actions collectives	7
1-5 Les partenaires	10
2- Le parc d’hébergement de l’HUDA.....	11
2-1 Hébergement collectif et semi-collectif	12
2-2 Hébergement diffus en logements éclatés	14
2-3 Taux d’occupation	16
3- Activité 2025 : Bilan statistique et qualitatif.....	17
3-1 Caractéristiques du public accueilli	17
3-2 Tranches d’âges et sexe des personnes accueillies en 2025.....	18
3-3 Durée moyenne de séjour en 2025	18
3-4 Nationalités.....	19
3-5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	19
3-6 Orientations et sorties du dispositif	21
• Les publics déboutés du droit d’asile.....	22
• Les bénéficiaires d’une protection internationale	22
Perspectives et Conclusion.....	23
Glossaire.....	24

INTRODUCTION

Le service Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) est financé par l'Etat pour une capacité d'accueil globale de 551 places en 2025 implantées dans les communes du bassin Nancéien, du Val de Lorraine (secteur de Pont-à-Mousson), Terres de Lorraine (Toul et Neuves-Maisons) et du Lunévillois.

Le public accueilli au sein de l'HUDA est orienté par l'OFPRA¹ régional, via la gestion d'un logiciel informatique spécifique appelé le DN@². Il s'agit de demandeurs d'asile en procédure accélérée ou de Dublinés n'ayant pas vocation à être admis en CADA, au regard de la législation et donc orientés en HUDA. Des demandeurs d'asile en procédure normale peuvent également être accueillis. La mise en place des « sas de prise en charge de différents niveaux » a pour objectif de fluidifier et ainsi réduire la problématique de l'hébergement des demandeurs d'asile en faisant correspondre davantage les besoins et les parcours à l'offre de prise en charge en matière d'hébergement.

L'année 2025 a été particulièrement marquante pour le dispositif HUDA, en raison de plusieurs évolutions et difficultés majeures. Parmi celles-ci, la suppression de 45 places à la fin de l'année 2024, une forte instabilité au sein de l'équipe éducative liée à des suppressions de postes et à des arrêts de travail conséquents, ainsi qu'une réorganisation interne ayant engendré une charge de travail accrue pour les professionnels. À cela s'est ajoutée la fermeture de lieux d'hébergement historiquement investis par l'équipe.

Malgré ce contexte particulièrement exigeant, l'ensemble des professionnels a su faire preuve d'une forte mobilisation, d'un engagement constant et d'une grande capacité d'adaptation. Leur opiniâtreté, et parfois même leur abnégation, ont permis de maintenir un accompagnement de qualité auprès des personnes accueillies, en dépit des nombreux défis rencontrés.

¹ Office Français de Protection des réfugiés et Apatrides

² Dispositif National d'Accueil

1-Organisation du service et présentation de l'HUDA :

L'organisation du service HUDA a connu des évolutions significatives au cours de l'année 2025. La fermeture de 45 places a entraîné une augmentation du taux d'encadrement par professionnel, passant d'environ 39 à 45 personnes accompagnées par intervenant.

Par ailleurs, la mise en place d'une cohabitation avec un autre dispositif sur le site collectif de Ludres, consécutive à la fin de l'HUDA de niveau 1 opérée en 2024, a nécessité une réorganisation en profondeur du fonctionnement du service.

Dans ce contexte en constante évolution, les équipes ont dû faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente. Cette situation a été d'autant plus marquée par une instabilité au sein de l'équipe éducative, venant complexifier davantage la mise en œuvre des missions.

1-1 Fonctionnement de service

Chaque travailleur social est référent de plusieurs ménages, sur un secteur géographique ou un site défini et assure un accompagnement social global. L'accompagnement social est assuré au travers de visites à domicile, de permanences sur certains sites d'hébergement et dans le cadre d'entretiens au bureau.

La rencontre à domicile permet, entre autres, de s'assurer de l'entretien des lieux et de la maîtrise du savoir habiter. L'occupation et l'appropriation des lieux par la personne représentent un axe de travail éducatif dans le projet individualisé de la personne. Par ailleurs, ces rencontres à domicile, en complément d'entretiens au bureau, permettent de repérer d'éventuelles carences ou difficultés éducatives et risques de violences intra- familiales. Ces modalités d'accompagnement permettent également de réguler les relations entre les personnes hébergées au sein d'un même site ou en colocation.

Sur le site de Ludres, qui était configuré pour de l'HUDA de niveau 1 et donc sur un hébergement temporaire, nous avons désormais une équipe d'agents sociaux polyvalents et de surveillants de nuit qui assurent la maintenance et la sécurité du site mais sont aussi des facilitateurs de ces relations entre les usagers.

Une permanence éducative dans nos locaux est également assurée chaque jour, par roulement, afin de répondre aux sollicitations des ménages et des partenaires et assurer la continuité de l'accompagnement.

1-2 L'équipe

Au total, en 2025, l'équipe de l'HUDA est composée de,

- 11.5 ETP de travailleurs sociaux dont 0,5 ETP dédié aux actions collectives
- 1 agent administratif et d'accueil
- 1 secrétaire
- 3 ETP agents sociaux polyvalents
- 2.6 ETP surveillants de nuit
- 2 cheffes de service
- 2 coordinateurs

Il convient de souligner que, de janvier à juin 2025, le service a fonctionné avec un encadrement réduit. Durant cette période, l'équipe de direction était composée d'un chef de service et d'un chef de service assurant un intérim. Un coordinateur a rejoint le service en avril, suivi du retour d'un second chef de service en juin, permettant ainsi de retrouver un effectif complet d'encadrement au 1er juillet 2025.

Le service bénéficie aussi de fonctions transverses et mutualisées au niveau du pôle Asile et de l'association (directeur et assistantes de gestion, service RH, manutentionnaire, travailleur social chargé de la veille juridique, services techniques...). Cette année, le Pôle s'est vu doté d'un poste de prospecteur logement.

Les professionnels sont tous équipés d'un ordinateur portable et d'un smartphone. 8 véhicules dont un véhicule 7 places, sont disponibles, sur réservation, pour l'ensemble des professionnels présents au sein des locaux (HUDA, mission SPR, mission Réinstallés).

- [Les missions et l'accompagnement social global](#)

Les travailleurs sociaux de l'équipe ont des formations initiales différentes : assistants de service social, éducateurs spécialisés, Conseillers en Economie Sociale et Familiale. Cette pluralité des profils favorise la complémentarité et enrichi l'accompagnement et les échanges par des approches et des compétences différentes.

Afin d'assurer la cohésion de l'équipe, la diffusion d'information, le partage d'expériences et le renforcement des compétences, plusieurs temps collectifs et de suivi des situations sont mises en place : réunion de service, temps de synthèse collectif, séances d'APP³ (2 groupes) animées par un prestataire extérieur, des points réguliers avec le chef de service pour le suivi des situations.

Les professionnels bénéficient également de plusieurs formations, chaque année, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences. Ainsi, en 2025, plusieurs professionnels ont pu participer à des formations spécifiques au public accueilli. Globalement, l'offre de formation des professionnels est plutôt développée et très appréciée.

Les notes ministérielles, les décrets d'application de la loi asile et la convention pluriannuelle encadrant l'activité du service permettent de stabiliser le dispositif autour d'un cahier des charges clarifié.

Dans un contexte perpétuellement en mouvement, nous précisons davantage les missions de l'équipe autour des actions suivantes, et ce en lien avec le projet de la personne bénéficiant d'une prise en charge sur l'HUDA :

- Préparation théorique et pratique de l'accueil des personnes orientées via la plateforme DNA. Communication de date sur le DNA et lien avec l'OFII et les partenaires orienteurs pour l'organisation de l'accueil des personnes.
- Apporter une aide et un appui à l'instruction de la demande d'asile auprès de l'Office Français Pour Réfugiés et Apatride (OFPRA) ou le recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. (CNDA)
- Évaluer la situation du ménage au regard de l'hébergement proposé et des problématiques repérées.
- Orienter et coordonner vers différents partenaires et services selon les demandes, difficultés ou besoins repérés.

³ Analyse des Pratiques Professionnelles

- Accorder les aides alimentaires (orientations vers les associations caritatives pour les déboutés en présence indue, avances financières pour demandeurs d'asile en attente de l'ADA)
 - Accompagner, coordonner et orienter vers les services de soins, suivre les vaccinations et les dépistages de la tuberculose.
-
- ⇒ Assurer la scolarisation des enfants, mettre en place les rendez-vous CIO, orienter vers des cours d'alphabétisation pour les adultes.
 - ⇒ Aider à l'ouverture et/ou au maintien des droits santé. (AME, PUMA, CSS)
 - ⇒ Assurer la scolarisation des enfants, mettre en place les rendez-vous CIO, orienter vers des cours d'alphabétisation pour les adultes.
 - ⇒ Mettre en place et proposer des actions collectives sur des thématiques éducatives ciblées (sportives, culturelles, juridiques...), organisées par les travailleurs sociaux ou en lien avec des partenaires extérieurs.
 - ⇒ Avoir un lien étroit et développer une communication réciproque avec les responsables des résidences.
 - ⇒ Établir et suivre différents plannings participant au vivre ensemble au sein des lieux d'hébergement semi-collectifs. (Utilisation des machines à laver, cuisines, propreté des locaux et des abords, etc.).
 - ⇒ Évaluer et renforcer si nécessaire les compétences et le respect des règles en matière de savoir- habiter en France (entretien du France (entretien du logement, respect du voisinage, gestion des fluides, ...).
 - ⇒ Assurer le respect du règlement intérieur, les rappels aux règles, soutenir les prises d'initiatives pour les actes de la vie quotidienne.
 - ⇒ Actualiser les données et éléments statistiques. (Tableaux de bord divers, plannings d'hébergement, fiches et notes de suivi social, etc.)
 - ⇒ Assurer une veille dans la lutte contre les nuisibles (cafards, punaises de lits...) et organiser les protocoles préventifs et curatifs en lien avec les services techniques et les responsables de résidences.
 - ⇒ Participer à l'aiguillage technique des recours auprès des avocats ou de la mise en œuvre de l'aide au retour volontaire (ARV)
 - ⇒ Accueillir les stagiaires afin de transmettre des savoirs, des compétences en participant à leur construction sur le plan de la posture et de l'identité professionnelle.
 - ⇒ Assurer une vigilance accrue sur les thématiques de protection de l'enfance et de violences intra- familiales (en constante augmentation).
 - ⇒ Assurer une veille sociale sur le plan juridique en lien avec le droit des étrangers et de l'asile en actualisant les connaissances dans l'intérêt de l'usager.
 - ⇒ Participation et représentation à différentes instances afin de dégager des stratégies éducatives et de développer avec méthode le processus d'intelligence et d'intervention en collectif.

L'accompagnement social au sein du service amène les professionnels à intervenir sur de nombreux aspects dans le quotidien et la situation des usagers (accès aux droits, procédure d'asile, santé, scolarisation, savoir- habiter, intégration dans l'environnement, ...). Aussi, le travailleur social est souvent perçu comme un pilier et est fortement mobilisé, tant par les personnes accompagnées que par les partenaires. Aussi, dans ce contexte, l'accompagnement vers l'autonomie est un enjeu majeur pour éviter toute situation de dépendance et de désengagement du public dans leur situation et leurs démarches. Le professionnel se doit de se positionner comme un facilitateur qui aide au décryptage, soutient l'initiative et renforce la capacité à choisir et agir.

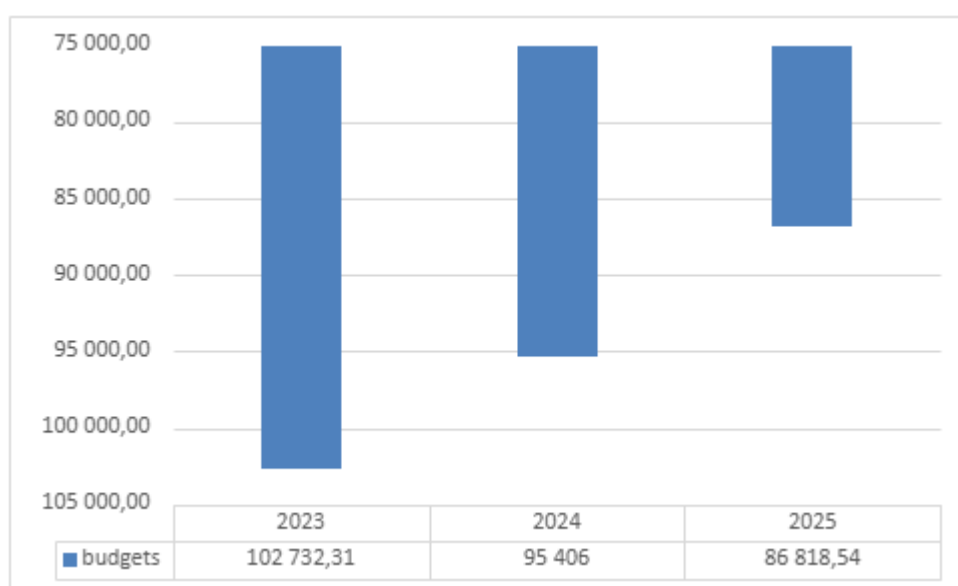
Cet accompagnement est une véritable richesse, qui permet de développer des connaissances et compétences dans de nombreux domaines mais demande aussi de grandes capacités d'adaptation et une forte mobilisation.

1-3 L'interprétariat

Afin d'accomplir ces missions, les professionnels ont accès à l'interprétariat. Le service fonctionne avec son propre réseau de partenaires et prestataires, pour l'ensemble du pôle Asile, en complément de la plateforme ISM.

Le recours à l'interprétariat n'est pas systématique et chaque professionnel adapte le recours à l'interprétariat en fonction des besoins. La majorité des prestations se font par téléphone. L'interprétariat physique reste à la marge.

Le nombre de prestations est en baisse en 2025. Cela s'explique essentiellement par le fait que nous accueillons un public plus francophone que les années précédentes.



1-4 Les actions collectives

Depuis 2023 un travailleur social est positionné (0,5 ETP) pour développer le déploiement des actions collectives à destination du public.

Permettre à chaque personne accueillie d'accéder à certaines activités et ateliers, en fonction de ses envies, besoins et compétences, est important pour tisser du lien social, limiter le stress, l'isolement, l'inactivité et s'évader d'un quotidien souvent rythmé par l'attente et l'incertitude des réponses liées à la situation administrative. Par ailleurs, certaines activités, menée par l'équipe éducative, contribuent à la construction d'un lien de confiance avec l'équipe, au travers d'un média culturel et convivial nécessaire et complémentaire à l'accompagnement social et administratif proposé. Les participants à ces activités font part d'une grande satisfaction et sont très demandeurs.

La majorité des actions proposées se sont tournées vers des temps ludiques et conviviaux pour permettre aux personnes de s'évader, se détendre et rompre l'isolement. L'un des objectifs des actions collectives est de susciter l'envie des personnes et qu'elles puissent elles-mêmes se mobiliser en toute autonomie. C'est pourquoi certaines actions sont tournées vers des sorties locales et gratuites.

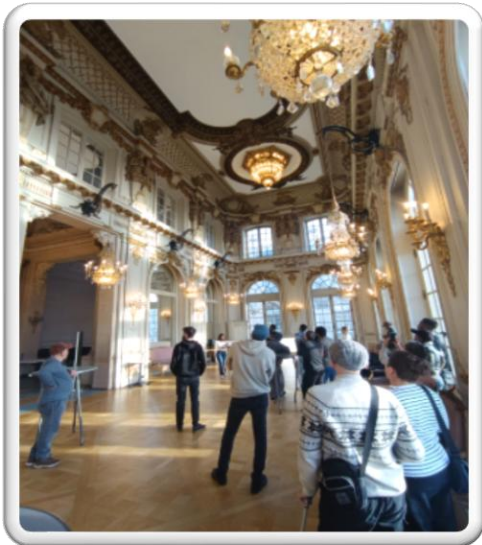
Cette année, le service a fait le choix de permettre aux usagers d'avoir des actions collectives à plus long court et de ne pas rester sur des temps ponctuels. Plusieurs actions ont donc pu se mettre en œuvre :

- **Le partenariat avec Gynécologie Sans Frontière** se poursuit en 2025. Il s'agit d'une action à destination des femmes à travers des rencontres régulières avec une sage-femme, autour d'un sujet décidé par les participantes (grossesse, contraception, égalité femmes-hommes...). Ce partenariat et la mise en place de ces temps d'échanges sont organisés et coordonnés par plusieurs travailleurs sociaux du pôle asile.
- Continuité de l'entretien d'un **jardin partagé** sur le site Jacques CORDIER de la résidence AGAFAB. Ce jardin se fait sous la supervision d'une des professionnelles qui intervient sur le site et en lien avec les professionnels de la résidence depuis plusieurs années.
- **Les ateliers cuisines du monde** : ces ateliers ont eu lieu tous les mois et ont du succès auprès de notre public. L'idée est de proposer des recettes venant des pays d'origine des personnes accompagnées. Les participants proposent la recette et font découvrir leur plat à d'autres personnes accompagnées sur le dispositif. Cela permet une mixité culturelle et sociale intéressante. Les ateliers ont lieu soit au sein du dispositif la boîte à cuisine soit à la cuisine partagée du Centre Social la Clairière.
- **Le projet OPÉRA** : Depuis 2023, dans le cadre du CTAI (Contrat territorial d'accueil et d'intégration) géré par les services de l'Etat et la métropole du grand Nancy, une démarche d'accès à la culture des primo arrivants a été engagée. Ainsi, comme l'année passée, l'Opéra de Nancy nous a proposé de participer à un chœur communautaire. Les participants de l'HUDA ont ainsi eu sur 2 mois fin de l'année 2024 des répétitions avec un chef d'orchestre à raison d'une fois par semaine. Ils ont ensuite pu se produire à l'issue de ces répétitions lors d'une représentation publique à l'Opéra mais également avec d'autres chorales locales (amateurs et professionnels). Ce projet a permis à notre public de travailler sur la confiance en soi et constitue désormais une action collective majeure de l'HUDA comme du reste du pôle Asile.

- **Santé** : Pour l'année 2025, les usagers et travailleurs sociaux ont exprimé des difficultés d'accès aux soins pour des spécialités est spécifiquement pour l'ophtalmologie. En partenariat avec la médiatrice santé du réseau Solène, diverses actions ont été réalisées telles que plusieurs demi-journées de dépistage ophtalmologiques (enfants et adultes) à Nancy mais aussi à Ludres. De plus, il y a eu des séances pédagogiques parents-enfants sur le thème du lavage des dents avec la CPAM et 2 séances sur le thème des maladies d'hivers avec vaccination contre la grippe.
- **Actions ponctuelles estivales** : Pour finir en 2025, la saison estivale a été riche d'actions collectives ponctuelles par la mise en place de sorties culturelles (musée, jardin, aquarium), sportives (sorties vélos, randonnées), pédagogiques/ludiques (fermes, visite de villes) et aussi de loisirs (pédalo, 2 rives). Ses actions ont pour but de partager un moment hors bureau entre le travailleur social et l'utilisateur, rompre de l'isolement et découvrir de nouvelles activités.



(Exemple d'un atelier GSF)



Viste de l'Opéra de Nancy



(Atelier cuisine du monde)

1-5 Les partenaires

Au regard des modalités de prise en charge, les partenaires sont nombreux, tant au niveau de l'accompagnement du public que de l'organisation du service. S'agissant d'un accompagnement social global, les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur de nombreux champs et à réorienter vers les dispositifs dédiés en fonction des besoins repérés.

Aussi, les logements sont implantés sur 22 communes, ce qui élargit d'autant plus le nombre de partenaires.

Le service fait appel à de nombreux prestataires pour assurer ses missions, notamment en lien avec la gestion du parc d'hébergement (réfection des logements, nettoyage, prévention des nuisibles, hôteliers).

Les principaux partenaires institutionnels et associatifs⁴

- Services de l'état : OFII, OFPRA, Pôle Régional des Dublinés, Préfecture
- Conseil départemental : PMI, assistantes sociales de secteur, CEMMA,
- Mairies, CCAS
- Les partenaires de santé : Centres Hospitaliers, praticiens libéraux, sages-femmes, CMP, psychiatrie, MDPH, CLAT ...
- Les partenaires de l'Education Nationale : établissements scolaires, CIO
- Les services culturels : Centres sociaux, musées, associations culturelles et sportives
- Associations caritatives : secours populaires, Croix rouge, restos du cœur ...
- Bailleurs sociaux, propriétaires privés, responsables de résidence, hôteliers
- SIAO, structures d'hébergement, FJT

⁴ Se référer au glossaire, à la fin du rapport

2- Le parc d'hébergement de l'HUDA

Au total, **2025 324 personnes ont été accueillies au sein du dispositif, correspondant à 160 ménages.**

Pour rappel le public est orienté via le DN@ géré par l'OFII. Dès lors que le ménage a accepté l'offre de prise en charge et l'orientation, l'accueil est organisé. Les demandeurs d'asile sont accueillis en gare ou directement sur le lieu d'hébergement par le travailleur social référent.

Un contrat de séjour est signé dès l'entrée de la personne sur notre dispositif. Celui-ci fait l'objet d'une rencontre entre le ménage et le coordinateur du service.

Afin de répondre aux diverses typologies, la configuration des logements varie du P1 (colocation ou logement seul) au P7.

Une partie des logements sont situés dans les grands ensembles, proches des établissements scolaires, commerces et bénéficient de la proximité des transports desservant les hôpitaux (hôpital central et CHU).

La qualité des hébergements fait l'objet d'un suivi régulier. Des états des lieux d'entrée et de sortie sont systématisés, en lien avec le service technique de l'association, afin d'assurer une maintenance régulière des logements, de l'équipement et du mobilier. Des réparations et réfections de logement sont opérés en cas de besoin.

Le service reste vigilant face aux nuisibles (punaises de lit, cafards) et applique des protocoles préventifs et curatifs, systématisés à l'admission dans certaines résidences. Leur mise en œuvre mobilise différents acteurs et des équipements adaptés pour garantir la sécurité des interventions.

Fin 2024, l'HUDA a perdu 45 places d'hébergement, ce qui nous a conduits à repenser notre parc, en particulier l'offre collective. Cette évolution s'est accompagnée de la disparition des HUDA de niveau 1. Dans ce contexte, nous avons choisi de réduire la capacité d'accueil de l'Hôtel de Ludres, passant de 85 à 40 places.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux exigences de l'État, notamment en matière de petites typologies, nous avons décidé de nous séparer de l'Hôtel Saint-Georges en mai 2025. Ainsi, le premier semestre 2025 a été consacré au développement de solutions en logement diffus, en particulier dans le parc privé, afin de compenser progressivement la fermeture des places de l'hôtel Saint-Georges.

2-1 Hébergement collectif et semi-collectif

Tous les sites permettent aux ménages accueillis de rester autonomes dans leur vie quotidienne et de préserver leur intimité. Ils sont tous équipés de coins cuisines (individuels ou à partager) et de sanitaires.

❖ La résidence sociale Jacques Cordier à Toul

Capacité de 80 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 29 studios. Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel. Une salle est spécifiquement mise à disposition pour organiser des réunions d'informations collectives ou de régulation.
- ✓ Un bureau d'entretien est à disposition des travailleurs sociaux.

❖ La résidence sociale Aristide Briand à Neuves-Maisons

Capacité de 16 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 10 studios (4 studios pouvant accueillir une personne et 6 studios pouvant accueillir deux personnes – pas de colocation possible). Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel.
- ✓ Deux logements homologués PMR sont accessibles sur ce site.

❖ La résidence hôtelière Saint-Georges à Nancy

Capacité de 66 places

- ✓ Bâtiment sur trois niveaux situés au cœur de la ville
- ✓ 28 studios pouvant accueillir d'une à quatre personnes. Ces studios sont meublés de lits simples ou doubles, d'armoires, d'un espace sanitaire et d'une kitchenette
- ✓ Une salle commune au rez-de-chaussée permet également de recevoir les personnes en entretien
- ✓ Résidence accueillant par la proximité des lignes de transport et l'accès rapide au CHU, de nombreuses personnes avec des problématique de santé

Les ménages assument eux même leur ravitaillement et leur restauration. Le rythmes de vie et les habitudes alimentaires de chacun sont ainsi préservés.

NB : comme indiqué précédemment, nous avons fait le choix de nous séparer de ce site qui a fermé en date du 31/05/2025. Les 66 places ont été modifié en appartement diffus.

❖ L'hôtel de Ludres

Capacité de 85 places jusqu'au 31/03/2025 puis 40 places à partir du 01/04/2025

- ✓ Bâtiment sur trois niveaux situés près de la zone d'activités de Ludres
- ✓ 57 chambres pouvant accueillir des personnes isolées. Ces chambres sont meublées et disposent chacune des sanitaires et d'un réfrigérateur.
- ✓ Un espace cuisine collectif complètement rénové avec le matériel nécessaire et la capacité d'accueillir un grand nombre d'usagers en toutes convivialité
- ✓ Du personnel présent 24h/24 et 7j/7

Là encore, les ménages assument eux même leur ravitaillement et leur restauration. Les rythmes de vie et les habitudes alimentaires de chacun sont ainsi préservés.

À noter qu'à compter du 1er avril 2025, le CAES de l'association a intégré le site de Ludres afin de compenser la perte des 45 places d'hébergement. Depuis cette date, les deux dispositifs cohabitent sur ce même site.

Cette évolution nous a conduits à repenser l'organisation des espaces, avec une répartition par étage : le CAES occupe le deuxième étage ainsi qu'une partie du rez-de-chaussée, tandis que l'HUDA est installé au premier étage. Cette organisation a été mise en place afin de respecter au mieux les exigences propres à chacun des dispositifs.

2-2 Hébergement diffus en logements éclatés

L'AARS loue à des bailleurs publics ou privés :

220 places sur l'agglomération Nancéenne

Nancy
Vandœuvre-Lès-Nancy
Jarville
Tomblaine
Laxou
Essey-Lès-Nancy
Maxéville
Malzéville
Saint-Max
Laneuveville-devant-Nancy
Villers les Nancy

46 places sur le Val de Lorraine

Pont-à-Mousson
Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Belleville
Pompey

117 places sur le Lunévillois

Blainville-sur-L'eau
Damelevières
Dombasle
Lunéville
Saint Nicolas de
Port
Varangéville

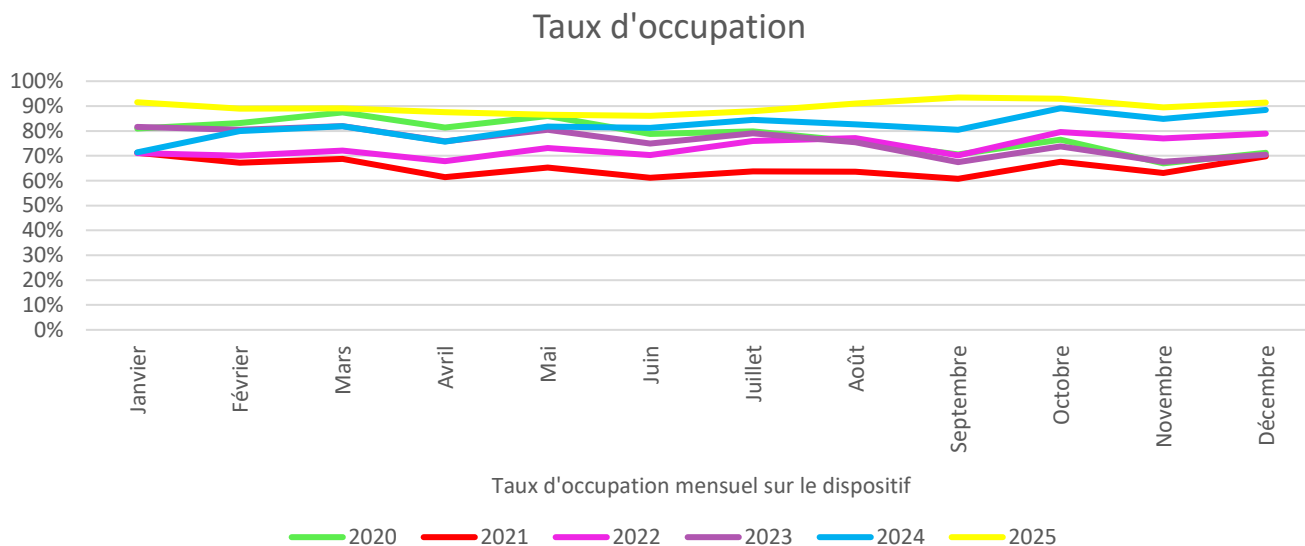
29 places sur Terre de Lorraine

Neuves Maisons
Pont Saint Vincent
Toul

En résumé, l'adaptation du parc locatif et la recherche de logements restent des enjeux majeurs. La captation de logements dans le parc public s'avère parfois difficile en raison de la rareté de l'offre. L'association se tourne donc également vers les bailleurs privés afin de répondre plus rapidement aux besoins des publics accueillis. Dans ce contexte, un travailleur social a été recruté spécifiquement pour prospecter des logements, optimiser cette captation et prendre en compte les enjeux économiques liés aux hébergements diffus.

2-3 Taux d'occupation

Le taux d'occupation est en hausse sur l'année 2025 avec taux moyen de 90% contre de 81% en 2024 :



Taux d'occupation mensuel sur le dispositif												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2024	71%	80%	82%	76%	82%	81%	84%	83%	81%	89%	85%	88%
2025	92%	89%	89%	87%	87%	86%	88%	91%	93%	93%	89%	91%

En 2025, le taux d'occupation du dispositif est resté stable, avoisinant 90 % mensuellement, soutenu par l'augmentation des orientations de l'OFII liée aux flux migratoires. L'adaptation du parc d'hébergement depuis 2021, avec la création de places pour le public isolé, a permis de mieux répondre à ces besoins.

Au total, 160 ménages ont été accueillis. Si le temps d'immobilisation des places a été réduit au maximum, certains travaux de rafraîchissement et le nettoyage complet nécessitent encore l'intervention de prestataires extérieurs pour garantir la qualité de l'accueil.

3-Activité 2025 : Bilan statistique et qualitatif

3-1 Caractéristiques du public accueilli

Globalement, sur l'année,

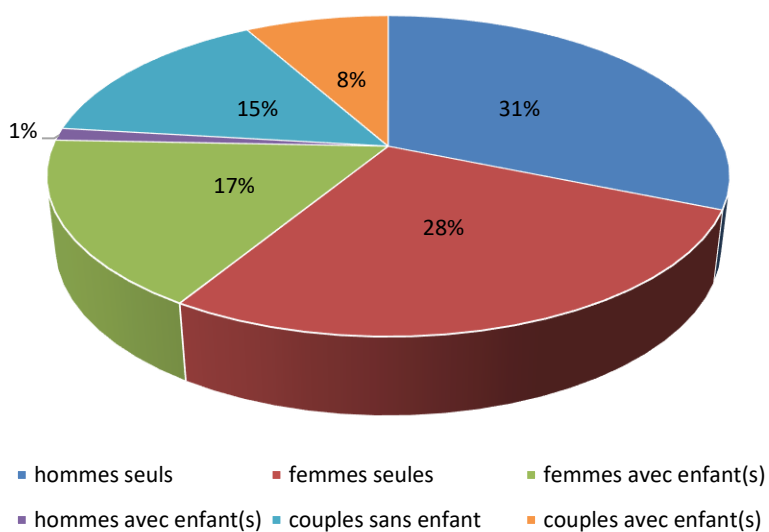
- 175 351 nuitées en 2025
- 160 ménages accueillis
- Un **taux d'occupation moyen de 90%** contre un taux moyen de 85% en 2024

160 ménages ont été accueillis en 2025, correspondant à 324 personnes.

Ont été accueillis en 2025

- 94 personnes isolées
- 29 familles monoparentales
- 24 couples sans enfants
- 13 couples avec enfants

Typologie des ménages accueillis



Il est à noter une diminution du nombre d'accueils en 2025, avec 160 ménages accueillis contre 309 en 2024. Cette baisse s'explique principalement par l'allongement des procédures, notamment pour les personnes passant d'une procédure Dublin à la possibilité de dépôt d'une demande d'asile en France. Elle s'inscrit également dans un contexte de diminution globale des flux migratoires à l'échelle nationale.

3-2 Tranches d'âges et sexe des personnes accueillies en 2025

Tranches d'âge

	2025	
Mineurs	126	39%
18 à 24 ans	46	14%
25 à 35 ans	62	19 %
36 à 45 ans	47	15 %
46 à 59 ans	31	10 %
Plus de 60 ans	12	4 %
Totaux	324	100 %

Par rapport à 2024, le service continue d'accueillir majoritairement des personnes âgées de 25 à 35 ans. Les mineurs accompagnés de leurs parents restent, quant à eux, le groupe le plus représenté parmi les personnes accueillies.

Sexe

	2025	
Hommes	92	28 %
Femmes	106	33 %
Enfants mineurs	126	39 %
Totaux	324	100 %

La proportion de femmes est plus élevée, en lien avec un accueil plus important de femmes isolées (notamment via l'ouverture de colocations dédiées) et de familles monoparentales, majoritairement féminines.

3-3 Durée moyenne de séjour en 2025

Durée de séjour	Ménages sortis dans l'année
Moins de 1 mois	3
De 1 à 3 mois	22
De 4 à 6 mois	19
De 7 à 12 mois	13
De 12 à 24 mois	49
Plus de 24 mois	23
Totaux	129

Cette année 2025 marque une baisse des ménages sortis, passant de 129 ménages sortis contre 240 en 2024.

Comme l'an dernier, la baisse des durées de séjour de plus de 24 mois peut également s'expliquer pour différentes raisons. Cette année les services de l'Etat ont poursuivi la mise en place de dispositifs différents afin de faire diminuer le taux de présence indues et donc de personnes déboutées sur les dispositifs relevant de la demande d'asile.

3-4 Nationalités

Les 6 nationalités les plus représentées			
Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 31 décembre 2024	Au 1er janvier 2025	Au 31 décembre 2025
Géorgie	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
Côte d'Ivoire	Turquie	Turquie	Turquie
Turquie	Afghanistan	Afghanistan	Afghanistan/Congo
Nigéria et Afghanistan	Congo	Congo	Géorgie/Guinée
Albanie	Albanie	Albanie	Kosovo
Arménie	Géorgie	Géorgie	Soudan

En 2025, l’HUDA a accueilli 38 nationalités, un profil globalement similaire à 2024. Le service ne reflète pas la tendance nationale, où l’Afghanistan et la RDC sont les plus représentés.

La proportion de ressortissants soudanais a fortement augmenté (4 en 2024 contre 22 en 2025). La Côte d’Ivoire reste le pays le plus représenté, avec principalement des familles monoparentales ou de jeunes couples, souvent avec une femme enceinte, fuyant des pratiques telles que l’excision. L’intégration est facilitée par l’absence de barrière linguistique.

3-5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

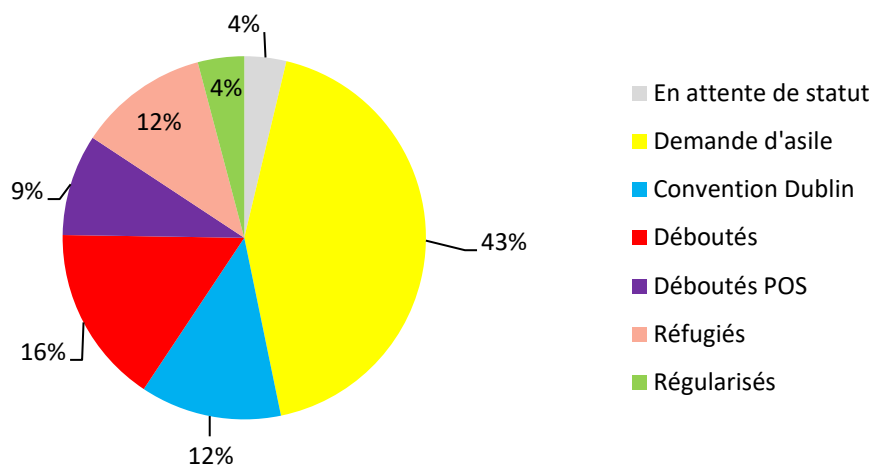
	31/12/2025	Pourcentage
En attente de statut	19	4%
Demande d'asile	219	43%
Convention Dublin	64	13%
Déboutés	81	16%
Déboutés POS	46	9%
Réfugiés	59	12%
Régularisés	21	4%
Total	509	100%

Globalement, l’année 2025 est pratiquement analogue à 2024. Le taux de personnes déboutées oscille d’un semestre à l’autre, notamment si on cumule les personnes déboutées à l’OFPRA (déboutés POS) et celles qui le sont à la CNDA. Il est difficile de dégager une tendance nette. En revanche, nous constatons une augmentation du public Réfugiés passant de 9% (48 personnes) en 2024 à 12% (59 personnes) en 2025. Cela s’explique par les nationalités différentes accueillies sur notre dispositif.

Au cours de l'année 2025,

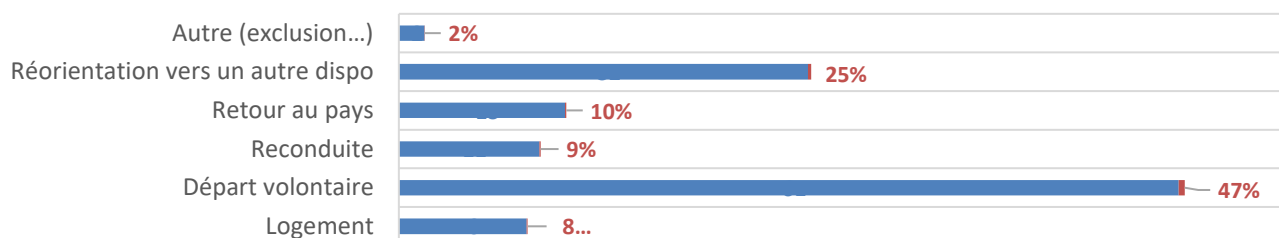
- 9 personnes (6 ménages) ont obtenu une Autorisation Provisoire de Séjour notamment pour motif de santé
- 1 personnes (1 ménages) ont obtenu une Carte de Séjour Temporaire
- 9 personnes (8 ménages) ont obtenu une protection subsidiaire
- 73 personnes (40 ménages) ont obtenu le statut de réfugié

Statuts au 31-12-25



3-6 Orientations et sorties du dispositif

En 2025, 129 ménages ont quitté le dispositif, contre 241 ménages en 2024.



L'accompagnement à la sortie constitue une étape déterminante du parcours des publics, pouvant générer des tensions lorsque les solutions proposées ne correspondent pas aux projets des usagers, ou en l'absence de réorientation, notamment pour les personnes déboutées du droit d'asile. Toutefois, dès leur admission, les personnes accueillies sont informées, via la signature du contrat de séjour, des limites des missions du service ainsi que des conditions de fin de prise en charge.

Les bénéficiaires d'une protection internationale peuvent être maintenus au sein du dispositif HUDA pour une durée de trois mois, renouvelable une fois à compter de la notification de leur statut. À l'inverse, les ménages déboutés disposent d'un délai d'un mois pour quitter le dispositif, à compter de la décision définitive rendue par la CNDA.

En 2025, une mobilisation plus importante de l'Aide au Retour Volontaire (ARV) est observée, avec un taux de 10 %. Il convient de rappeler que ce dispositif, piloté par l'OFII, est systématiquement proposé aux familles hébergées en situation de débouté.

En 2025, 47% des sorties sont des départs volontaires. Il s'agit majoritairement de personnes déboutées de la demande d'asile faisant le choix de partir avant la mise en œuvre d'un RMU (Référé Mesure Utiles). Cette procédure de la Préfecture auprès du Tribunal administratif, après l'envoi d'une mise en demeure aux personnes concernées vise à engager une mesure d'expulsion du dispositif avec un recours possible aux forces de l'ordre, si le tribunal confirme le bien-fondé de cette mesure.

Les départs volontaires au sein de l'HUDA peuvent également s'expliquer par :

- La mise en place en novembre 2024 d'une commission fluidité réunissant l'Etat et les opérateurs et dont l'objet est d'étudier chaque situation des personnes déboutées afin de trouver rapidement une sortie de l'hébergement. Ces commissions ont représenté une charge de travail conséquente pour l'équipe de l'HUDA.
- Mise en œuvre des RMU (Référé Mesure Utiles). Cette procédure de la Préfecture auprès du Tribunal administratif, après l'envoi d'une mise en demeure aux personnes concernées vise à engager une mesure d'expulsion du dispositif avec un recours possible aux forces de l'ordre, si le tribunal confirme le bien-fondé de cette mesure.
- Convocation par les services de l'état des personnes déboutées : afin, d'une part, de leur présenter le dispositif d'Aide au Retour Volontaire proposé par l'OFII et, d'autre part, de leur

rappeler qu'elles n'ont pas vocation à se maintenir au sein du dispositif, leur demande d'asile ayant fait l'objet d'un rejet définitif.

Limites des sorties du public :

- Les publics déboutés du droit d'asile

En 2025, les personnes déboutées représentent 16 % des publics accueillis au sein du dispositif. Cette proportion s'explique notamment par l'origine des personnes, souvent issues de pays considérés comme sûrs, impliquant des procédures accélérées et un faible taux de protection. Par ailleurs, la présence de publics vulnérables, notamment en raison de problématiques de santé importantes et de l'offre de soins sur le territoire de Nancy, contribue à leur maintien dans le dispositif. Si certains peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour pour raisons médicales, celle-ci n'ouvre pas de droits suffisants, limitant fortement les perspectives de sortie malgré des demandes de réorientation systématiques.

Dès le rejet définitif de la demande d'asile ou en cas de procédure Dublin aboutie, les personnes sont considérées en présence induue et informées de l'obligation de quitter le dispositif sous un mois. En cas de maintien, la situation est signalée aux autorités compétentes, pouvant conduire à l'engagement de procédures de référé mesures utiles. La réduction du nombre de personnes déboutées constitue désormais un indicateur clé de la fluidité des dispositifs, notamment dans le cadre des commissions dédiées mises en place fin 2024.

Parallèlement, malgré l'arrêt de l'accompagnement social global, un accompagnement minimal est maintenu :

Accès aux droits fondamentaux (santé, scolarité),
Veille sanitaire pour les publics vulnérables,

- Orientation vers les dispositifs de réexamen, les associations d'aide alimentaire et les partenaires médico-sociaux
- Maintien d'une vigilance en matière de protection de l'enfance et de prévention des violences intrafamiliales.

- Les bénéficiaires d'une protection internationale

L'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale constitue un enjeu majeur pour favoriser des sorties rapides et fluidifier le dispositif. Il repose sur une expertise technique, une actualisation constante des connaissances et un travail partenarial étroit.

L'orientation vers un logement ou un dispositif dédié doit intervenir dans un délai de trois mois, renouvelable une fois. Toutefois, ce délai est souvent difficile à respecter en raison du manque de places disponibles, des délais d'ouverture des droits et des contraintes administratives. Ces difficultés peuvent entraîner des maintiens prolongés au sein du dispositif, d'autant plus lorsque les souhaits géographiques des ménages ne coïncident pas avec l'offre existante.

Dans le cadre du plan « Logement d'abord », les orientations vers le logement direct ou le bail glissant sont privilégiées, bien que les dispositifs d'hébergement transitoires puissent être mobilisés en complément. L'accès au logement reste cependant conditionné à l'ouverture effective des droits, notamment le RSA, et à la complétude des dossiers. Une participation financière à l'hébergement est demandée aux personnes disposant de ressources, afin de les préparer à l'accès au logement et à la gestion budgétaire.

Parallèlement, l'accompagnement porte également sur l'autonomie, l'apprentissage de la langue et l'insertion socio-professionnelle, notamment via le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), les dispositifs départementaux d'insertion et les partenariats avec les acteurs de l'emploi.

En 2025, le dispositif AGIR⁵ a renforcé cet accompagnement, malgré une coordination encore en cours de structuration. Il est à noter que toutes les personnes accompagnées à l'HUDA sont systématiquement orientées vers le dispositif AGIR.

Perspectives et Conclusion

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par des évolutions structurelles importantes pour le dispositif HUDA, plaçant l'équipe face à des défis organisationnels et opérationnels significatifs. La fermeture de 45 places a notamment entraîné une augmentation notable de la charge de travail, le nombre de personnes accompagnées par travailleur social passant de 39 à 45.

Par ailleurs, la mise en place des commissions de fluidité a constitué un élément structurant de l'année, soulevant des questionnements d'ordre éthique dans les pratiques professionnelles. La fermeture de l'hôtel Saint-Georges, site historique du service, a également représenté une évolution majeure, tant sur le plan organisationnel que symbolique.

Perspectives

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte de transformation du secteur, marqué notamment par l'entrée en vigueur du décret CADA du 3 janvier 2026 et la reconfiguration progressive des places HUDA en places CADA.

Dans ce cadre, la participation aux appels à projets constitue un enjeu central afin de maintenir et pérenniser les capacités d'accueil. Toutefois, ces évolutions s'accompagnent de la fermeture progressive de certains dispositifs et s'inscrivent dans un environnement incertain quant au devenir du service.

Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à l'adaptation des organisations et à la consolidation des pratiques professionnelles, afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.

⁵ Accompagnement global et individualisé des réfugiés

Glossaire

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
AGIR : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés
AME : Aide Médicale de l'État
APS : Autorisation provisoire de Séjour
ARV : Aide au Retour Volontaire
ASE : Aide sociale à l'enfance
BPI : Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAES : Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CLAT : Centre de Lutte Anti-Tuberculose
CCS : Complémentaire Santé Solidaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIR : Contrat d'Intégration Républicain
CMP : Centre Médico-Psychologique
CNDA : Cour National du Droit d'Asile
COPIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPAR : Centre de Préparation au Retour
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CST : Carte de séjour Temporaire
CTRR : Commission Territoriale Réfugiés Relogés
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DNA : Dispositif National d'Accueil
EMPP : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs
FLE : Français Langue Étrangère
GUDDA : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile
HUAS : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
HU-IDA : Hébergement d'Urgence pour les publics Issus de la Demande d'Asile
MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
OFII : Office Français de l'Immigration et l'Intégration
OFPPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français
PMI : Protection Maternelle Infantile
POS : Pays d'Origine Sûr

PUMA : Protection Universelle Maladie

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRD : Pôle Régional Dublin

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAO : Service d'Accueil et d'Orientation

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPADA : Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile

STI : Service Territorial d'Insertion

UAUP : Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques

